



ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES
DE L'ESTRIE

Le Nouveau Regard

LE JOURNAL DES MEMBRES DE L'APHVE ÉDITION PRINTEMPS
2024



1021 Belvédère Sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4C6
Téléphone: 819-566-4848 Courriel: aphve@cooptel.qc.ca
Site Web: www.aphve.com

SOMMAIRE

Mots du président et nouvelles du conseil d'administration.....	3
Cafés-Info.....	4
Travailleur social, aveugle et à l'écoute.....	5
Une victoire pour les organismes de défense de droit.....	9
Pathologie : Déficience visuelle.....	11
Des informations de revenu Québec pour la saison des impôts.....	14
Éclipse totale et cécité : vrai ou faux.....	15
Le RAAMM dénonce l'insuffisance criante des feux sonores dans les villes.....	16
Des aménagements de mobilité durable qui nous mettent en danger.....	21
Activités culturelles en Estrie.....	23
Bon anniversaire.....	26
Babillard.....	27
Merci à nos partenaires financiers.....	28

Recherche, rédaction et mise en page :
Marie Andrée Latour

Dépôt légal, 2e trimestre,
Édition printemps 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Photocopié dans les locaux de l'APHVE

MOTS DU PRÉSIDENT ET NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bonjour à vous tous, membres de l'APHVE et lecteurs de ce journal. Le printemps est à nos portes et nous apporte le beau temps et un peu de chaleur. J'espère que l'hiver n'a pas été trop rude pour vous.

Du 4 au 10 février dernier s'est tenue la semaine de la canne blanche. Au cours de la semaine, nous avons eu un Café-Info avec pour sujet la dégénérescence maculaire liée à l'âge ou DMLA. Cette conférence, ouverte au grand public et présentée en Zoom à nos bureaux a été appréciée des participants. Le mercredi 7 février, nous avons tenu une activité porte ouverte pour nos membres et le grand public, dans le but de faire connaître l'APHVE et ses services à la population. Nous y avons présenté différents outils technologiques et autres, qui nous facilitent la vie.

Depuis le début du mois de janvier, nous avons dû ajuster notre mode de fonctionnement au bureau. Un problème de santé hors de notre contrôle a rendu impossible l'ouverture du bureau sur des heures fixes. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre rendez-vous par téléphone avant de vous déplacer au bureau. Les services aux membres sont maintenus dans la mesure du possible. D'ailleurs, les activités de la semaine de la canne blanche eurent lieu dans le mois de février, ainsi que plusieurs Café-Info en février et en mars. Le jeudi 28 mars, nous avons tenu notre activité de cabane à sucre qui fut elle aussi un succès. Plusieurs autres activités pour les membres sont en préparation.

Le conseil d'administration est présentement à la recherche de personnel pour régler les problèmes de permanence au bureau.

En terminant, je vous souhaite à tous un beau printemps. Continuez à participer aux actions et aux activités de l'association.

Au plaisir de vous revoir.

Daniel Joly, Président du conseil d'administration de l'APHVE.

CAFÉS-INFOS

**15 avril : Louis Lavoie nous présente Jean de La Fontaine.
Au 1021 Belvédère sud, de 14h à 16h30**

**13 mai : Présentation de notre album jeunesse
Au 1021 Belvédère Sud, de 13h à 15h30**

27 mai : Lunch de fin de saison

**À l'APHVE sous les chapiteaux, si la température le permet
Un buffet froid et la musique de Daniel Pérusse.
De 12h à 15h30.**

Travailleur social aveugle et à l'écoute

Par Isabelle Légaré, Le Nouvelliste

10 décembre 2023 à 04h00



Aveugle de naissance, Marc Robidoux, 35 ans, est à l'emploi du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec en tant que travailleur social. (Olivier Croteau/Le Nouvelliste)

CHRONIQUE / l'homme marche d'un pas assuré en direction de son bureau. À ses débuts ici, il se perdait régulièrement dans la bâtisse où des collègues venaient à sa rescousse. « Qu'est-ce que tu fais là? Où veux-tu aller? » Ce n'est plus le cas aujourd'hui. À force de répéter les mêmes erreurs, Marc Robidoux a trouvé son chemin et guide à son tour les

personnes qui viennent à sa rencontre. Aveugle, le travailleur social ne voit pas la lumière du soleil ni rien du tout, mais il éclaire par son écoute.

« Je suis né à 24 ou à 25 semaines de grossesse avec la rétinopathie du prématuré grade 4, mais vous n'avez pas besoin de retenir tout ça », indique l'homme de 35 ans en se doutant bien qu'au contraire, on veut savoir de quoi il s'agit exactement.

« J'ai eu trop d'oxygène au cerveau et c'est ce qui a fait décoller les rétines. À deux reprises lorsqu'il était un enfant, Marc s'est rendu aux États-Unis pour y subir une intervention chirurgicale qui consistait à les recoller. Ces délicates opérations n'ont cependant pas donné les résultats espérés.

« Je n'ai aucune perception lumineuse. La cécité est permanente. »

Ses yeux bleus sont en réalité des prothèses oculaires. En 2021, Marc a demandé qu'on lui retire ses vrais yeux. En plus de s'atrophier, ils avaient blanchi en raison des dépôts de calcium s'y accumulant avec les années.

« Mes yeux n'ouvraient pas et cela créait de la douleur. Marc a décidé de se tourner vers l'énucléation, soit « l'ablation chirurgicale du globe oculaire par section du nerf optique », indique Le Larousse, une définition corroborée par celui qui ne regrette pas cette décision finale et sans appel.

« J'étais prêt. »

Marc Robidoux aime dire qu'il est originaire de Saint-Hubert, un arrondissement de la Ville de Longueuil. Il a décidé de venir s'établir à Trois-Rivières en 2021 après un passage à Sherbrooke pour ses études universitaires. À l'emploi du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, le travailleur social est, jusqu'à preuve du contraire, la seule personne non voyante parmi des milliers de collègues.

Une belle et grande fierté pour celui qui fait partie de l'équipe d'intervenants des services en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme de Trois-Rivières. Son rôle consiste principalement à donner l'information entourant une demande de tutelle et les mesures alternatives existantes.

« Je regarde avec la famille quels sont ses besoins et ce qui existe pour y répondre. J'explique la loi et les programmes, les raisons pourquoi je recommande ou pas la tutelle. Je parle à l'éducateur, j'organise des rencontres, etc. Ma job consiste à alléger le fardeau des familles en leur donnant tous les renseignements pour les aider dans leur quotidien. »

Marc est appelé à intervenir auprès de personnes vivant avec une déficiente intellectuelle ou un TSA, des enfants et des adultes qui laissent souvent leurs proches répondre pour eux. On a tout faux de penser que le travailleur social aveugle ne peut pas décoder le langage corporel de ces usagers.

« J'observe beaucoup plus que vous pouvez l'imaginer », soutient celui qui ressent les émotions de la personne assise en face de lui à travers l'intonation et le débit de la voix. Il arrive même à deviner ses mimiques et ses postures comme il l'a fait avec cet homme qui a souri tout au long de leur entretien.

« Peut-être qu'il ne comprenait pas qui j'étais et pourquoi j'étais là, mais il était heureux que quelqu'un lui parle. »

En lui prêtant d'abord et avant tout une oreille attentive, au-delà du regard.

Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques, Marc Robidoux a fait une maîtrise en travail social, une discipline où, fait-il remarquer, il n'est pas rare d'y rencontrer des étudiants non-voyants. Leur sens inné de l'écoute est un atout non négligeable.

L'intervenant s'estime bien placé pour connaître les programmes destinés aux personnes handicapées, mais aussi pour comprendre leurs déceptions et frustrations face aux obstacles qui se dressent devant eux. Marc n'est pas à l'abri des contraintes qui entravent sa propre quête d'autonomie.

« Grand Corps Malade disait que le sixième sens des handicapés est l'envie de vivre une vie la plus normale possible. On ne respire pas le même air avec la même facilité, mais on est là, on existe. Je pense qu'on peut apporter beaucoup à la société, il faut juste qu'on nous laisse nous émanciper. »

Marc Robidoux n'hésite pas à porter un regard critique sur les problèmes d'accessibilité auxquels sont confrontées les personnes handicapées. Il en

aurait long à dire sur le manque de flexibilité du service de transport adapté, particulièrement dans sa ville d'adoption.

Devoir tout planifier à la minute près devient un « irritant » pour celui qui n'a pas le luxe d'aller où ça lui chante et quand bon lui semble. Privé de ses yeux, le trentenaire parle du deuil de ne pas pouvoir conduire sa propre voiture, mais affirme avec certitude que sa vie est belle malgré le fait qu'il ne voit pas.

« Je vis avec mon handicap qui est là pour rester », rappelle celui qui fait son propre ménage. C'est plus long, mais il le fait.

À vrai dire, Marc n'est jamais à court d'idées ni de solutions, quitte à faire appel à quelqu'un de son entourage. C'est le cas de la mère d'une collègue qui l'accompagne à l'épicerie.

« C'est beau être autonome, mais il ne faut pas hésiter à demander de l'aide. »

Marc Robidoux donne l'exemple. Ça se voit et ça s'entend.



www.cetriage.info

Une victoire des organismes de défense des droits des personnes handicapées

14 mars 2024

Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) salue la victoire des organismes communautaires en défense des droits des personnes handicapées, alors que le gouvernement Legault met fin aux clauses inéquitables de la Régie des rentes du Québec pour les personnes invalides.

Cette cause notamment portée par la COPHAN, les Invalides au Front, Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-QC), et le milieu associatif dans son ensemble visait à abolir la discrimination qui frappe les rentes de retraite des aînés bénéficiaires de rentes d'invalidité.

Tel que le précise un article de Radio-Canada, à l'heure actuelle, une personne admissible à une rente d'invalidité qui atteint l'âge de 60 ans peut demander une rente de retraite au Régime de rentes du Québec (RRQ). Toutefois, lorsque cette personne atteint 65 ans, elle cesse de recevoir la rente d'invalidité, mais continue d'avoir une rente de retraite réduite pour le reste de sa vie. Cette situation réduit le filet de sécurité financière pour ces gens qui doivent en plus composer avec une invalidité.

Or, à compter de l'an prochain, cette réduction de la rente sera chose du passé.

À partir du 1er janvier 2025, un prestataire atteignant 65 ans pourra recevoir le plein montant de la rente qu'il aurait reçue s'il avait pris sa retraite à cet âge.

La mesure bénéficiera à environ 77 000 personnes invalides prestataires du RRQ qui bénéficieront, à partir de 65 ans, d'une augmentation de leur rente annuelle pouvant atteindre 3930 \$, selon les estimations du ministère des Finances.

Pour lire l'article de Radio-Canada avec médias:

Victoire pour les aînés en situation d'invalidité au Québec | Radio-Canada

Extrait du communiqué de la COPHAN:

« Au chapitre des bonnes nouvelles, Québec met fin aux clauses inéquitables de la loi de la RRQ à l'égard des personnes invalides, mais manque la cible en matière de soutien à domicile des personnes en situation de handicap, notamment.

Les Invalides au Front, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) et le milieu associatif dans son ensemble auront mené une bataille de tous les instants pour les personnes invalides à la retraite depuis 2017. Le dépôt de la plainte de la COPHAN à l'ONU contre le gouvernement du Québec semble avoir joué en faveur des personnes invalides ».

« Je salue ce changement de cap du gouvernement parce que ces clauses [de la loi de la RRQ] plongeaient des dizaines de milliers de personnes dans la vulnérabilité lors de leur retraite. C'est la démonstration que quand le milieu associatif se serre les coudes, il peut accomplir de grandes choses, » s'est réjoui le président du conseil d'administration de la Confédération.

Pour lire le communiqué dans sa version intégrale:

- **Communiqué de la COPHAN**
- **Le communiqué de MEMO Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-QC):**
- **Pénalité et rente d'invalidité – MÉMO-QC salue la victoire des personnes en situation de handicap (newswire.ca)**
- **Pour lire l'article de Marie-Ève Fournier dans *La Presse***
- **Budget du Québec 2024 | RRQ : les aînés invalides gagnent leur bataille contre Québec | La Presse**

Source : RAAM

PATHOLOGIES : DÉFICIENCE VISUELLE

Une déficience visuelle survient à la suite d'une malformation congénitale, d'un traumatisme (blessure ou accident) ou d'une maladie qui atteint le système oculovisuel. Un œil en santé possède une acuité visuelle de 6/6 (ou de 20/20). Cette capacité de l'œil permet de bien discerner les détails. Selon le programme d'accès aux aides techniques en vigueur au Québec, toute personne dont l'acuité visuelle dans chaque œil est inférieure à 6/21 (ou 20/70) est considérée comme une personne présentant une déficience visuelle, c'est-à-dire que la personne pourra voir à 6 mètres (ou à 20 pieds), un objet qui est habituellement perçu à 21 mètres (ou à 70 pieds) par une personne qui a une vision intacte. Certaines personnes possèdent une bonne acuité visuelle, mais éprouvent des problèmes avec leurs champs visuels, ce qui permet de voir ce qui se trouve autour de nous, sans bouger les yeux. Une personne ayant une vision intacte possède un champ visuel qui se situe aux alentours de 160°, soit d'une

épaule à l'autre, sans bouger les yeux. Une personne ayant une déficience visuelle peut posséder un champ visuel très étroit ou encore avoir des taches

aveugles à l'intérieur du champ. Selon les normes québécoises, une personne est considérée comme ayant une déficience visuelle lorsque pour chaque œil, après

correction au moyen de lentilles ophtalmiques, à l'exclusion des systèmes optiques spéciaux et des additions supérieures à 4 dioptries, elle vit l'une des situations suivantes :

- une acuité visuelle inférieure à 6/21;
- une acuité visuelle égale ou inférieure à 6/18 pour les personnes qui ont un problème de vision dégénératif, une déficience physique, que ce soit une déficience motrice, auditive ou du langage, ou une déficience intellectuelle;
- un champ visuel continu inférieur à 60°, incluant le point central de fixation mesuré à l'horizontale ou à la verticale;
- une hémianopsie complète.

Dans l'un ou l'autre cas, la personne est inapte à lire, à écrire ou à circuler dans un environnement non familier.

LES MALADIES DE L'ŒIL.

La cataracte

Elle peut se développer dans un œil ou dans les deux yeux. Ce développement peut se faire simultanément ou à des moments différents.

Avec le vieillissement, le cristallin durcit naturellement et peut devenir plus opaque. Ainsi, beaucoup de personnes âgées en sont atteintes. Toutefois, la cataracte peut apparaître à un plus jeune âge; parmi les causes les plus fréquentes, on retrouve le diabète, l'exposition répétée et prolongée aux rayons UV sans protection oculaire, la prise prolongée de corticoïdes et les traumatismes oculaires sévères. Enfin, elle peut être présente à la naissance, on parle alors de cataracte congénitale.

La dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA)

Cette maladie endommage la région centrale de la rétine, appelée « macula ». Une macula saine permet d'avoir une vision centrale précise, capable de distinguer les détails. C'est la principale cause de déficience visuelle chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Il en existe deux types. La dégénérescence maculaire atrophique, dite sèche, est la plus fréquente et progresse généralement très lentement, de telle sorte

que la personne peut développer des stratégies pour s'adapter à cette perte de vision.

La dégénérescence maculaire exsudative, dite humide, est soudaine et se développe plus rapidement. En quelques jours seulement, elle peut engendrer une perte importante de la vision centrale.

Le glaucome

C'est l'une des principales causes de cécité chez les gens âgés de plus de 40 ans s'il n'est pas traité. La maladie évolue lentement et la vision de la personne peut être stable pendant plusieurs années. L'âge, l'hérédité, la prise de corticostéroïdes sur une longue période et la myopie peuvent jouer un rôle dans l'apparition de cette maladie.

L'hémianopsie

Il s'agit de la perte d'un côté complet du champ visuel périphérique. Par exemple, l'hémianopsie homonyme gauche signifie que la personne ne perçoit ni le champ gauche de son œil gauche ni le champ gauche de son œil droit. La cause est souvent un accident vasculaire cérébral, une tumeur cérébrale ou un traumatisme crânien.

La rétinite pigmentaire

Elle apparaît habituellement au cours de l'adolescence et s'accroît avec les années. La progression de la maladie varie selon les personnes

atteintes. Il s'agit d'une maladie héréditaire se caractérisant par une détérioration des cônes et des bâtonnets, d'importantes cellules de la rétine qui nous permettent de percevoir les couleurs, de discerner les menus détails et de voir dans l'obscurité.

La rétinopathie diabétique

Cette pathologie peut se développer lorsqu'une personne est atteinte de diabète depuis plusieurs années ou qu'il est mal contrôlé. Les petits vaisseaux sanguins de la rétine se détériorent. Certains laissent s'échapper un fluide; d'autres se rompent, causant de petites hémorragies au fond de l'œil,

ou encore se bouchent, empêchant l'apport des nutriments nécessaires à la survie des cellules de la rétine.

L'Institut Nazareth et Louis-Braille a développé des simulateurs de dégénérescence maculaire liée à l'âge, de glaucome, d'hémianopsie homonyme, de rétinite pigmentaire et de rétinopathie diabétique. Sous forme de lunettes de plastique recyclable, ils sensibilisent les proches d'une personne atteinte à la façon dont elle voit et l'aident à prendre conscience des impacts de la maladie au quotidien. On peut se les procurer au coût de 2 \$ l'unité, en composant le 1 800 361-7063.

Recherche Claudia Beauregard

Sources : Institut Nazareth et Louis-Braille; Regroupement provincial des comités des usagers; Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels et Régie de l'assurance maladie du Québec, 2005.

DES INFORMATIONS DE REVENU QUÉBEC POUR LA SAISON DES IMPÔTS

Des informations de Revenu Québec sont disponibles afin de faciliter l'accès à l'information sur les programmes et les services offerts aux personnes handicapées et à leur famille.

1. Page « **Personne handicapée** » pour obtenir des détails, notamment, sur les exemptions, les assouplissements, les crédits d'impôt et déduction auxquels peuvent avoir droit les personnes handicapées.
2. Page « **Accessibilité** » qui énonce les moyens utilisés par Revenu Québec pour favoriser l'accessibilité des services et des renseignements offerts au public.
3. Publication « **Les personnes handicapées et la fiscalité (IN-132)** » qui s'adresse aux personnes handicapées ou à l'entourage d'une personne handicapée. Cette publication est conçue pour informer des avantages fiscaux liés à un handicap ou à une incapacité.
4. Page « **Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles** » pour en savoir davantage sur le Programme des bénévoles administré conjointement par l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec ainsi que les critères d'admissibilité. Ce programme vise à aider les personnes qui ne peuvent pas remplir leurs déclarations de revenus et qui n'ont pas les moyens de confier cette tâche à des professionnels.
5. **Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches** rédigé par l'Office des personnes handicapées du Québec.

Source : l'info lettre du 25 mars 2024 - RAAMM



ÉCLIPSE SOLAIRE TOTALE ET CÉCITÉ : VRAI OU FAUX ?

On peut devenir aveugle en regardant une éclipse ? Non. Mais la rétine peut être endommagée de façon permanente.

C'est sans aucun doute la recommandation la plus universelle : il faut éviter de regarder directement le Soleil pendant l'éclipse, parce qu'en regarder même une minuscule portion risque d'endommager la rétine de notre œil. C'est ce qu'on peut lire, entre autres, dans la foire aux questions de la NASA consacrée à l'éclipse totale du 8 avril et sur le site de l'Académie australienne des sciences. En temps normal, notre iris se contracte pour diminuer la quantité de lumière qui peut atteindre la rétine, mais lors d'une éclipse, ces mécanismes sont moins présents, puisque l'intensité de la lumière est plus faible.

L'Association américaine des optométristes souligne elle aussi qu'observer directement le soleil pendant une éclipse peut être dangereux. Des dommages permanents à la rétine pourraient survenir après une exposition d'environ 100 secondes, ajoute la NASA. Cette durée peut fluctuer selon l'intensité du Soleil et le niveau de dilatation des pupilles. De plus, la sensibilité de la rétine à la lumière solaire varie d'une personne à l'autre.

Toutefois, une rétine endommagée n'est pas synonyme de cécité. Les symptômes incluent plutôt la perte de vision centrale, une vision déformée ou une altération des couleurs, énumère l'Association américaine des optométristes. Ce n'est pas souhaitable pour autant : il n'existe pas de traitement contre ces dommages. Bien que la plupart des gens récupèrent une vision à peu près normale en 3 à 6 mois, certains peuvent conserver des séquelles permanentes.

Reste le court moment pendant lequel le Soleil est totalement caché par la Lune. Dans un document de vulgarisation consacré à l'éclipse totale de 2017, la NASA écrivait que la radiation émise pendant cet événement est un million de fois plus faible que celle émise en temps normal. La lumière émise pendant ce court moment ne peut pas endommager la rétine.

Source : Scientifique en chef du Québec, 20 mars 2024. (texte tiré d'*Agence Science presse*).

LE RAAMM DÉNONCE L'INSUFFISANCE CRIANTE DE FEUX SONORES DANS LES VILLES

Notre agent de mobilisation et de défense des droits, Yvon Provencher, signe une lettre ouverte au nom du RAAMM pour exhorter les villes à accélérer l'installation de feux sonores sur leur territoire.

Feux sonores, leur installation et leur entretien : les villes doivent faire mieux

Le 21 février 2024, Yves-Marie Lefebvre publiait dans le quotidien *La Presse* une lettre ouverte intitulée *Ma canne blanche sous les roues d'un autobus*. Dans sa lettre, l'auteur exhortait la Ville de Montréal d'accélérer l'installation de feux sonores sur son territoire. Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) appuie fortement cette demande.

En effet, l'insuffisance de feux sonores dans de nombreuses villes est criante. À Laval, on compte 21 feux sonores. À Montréal, on en retrouve environ 250, alors que près d'une soixantaine sont disséminés sur le territoire de la ville de Longueuil.

Les feux sonores sont des dispositifs qui permettent à une personne aveugle ou malvoyante de savoir quand amorcer la traversée d'une intersection, de même qu'à maintenir une trajectoire sécuritaire pendant la traversée. De plus, et ce n'est pas un détail, lorsqu'un feu sonore est en fonction, il ne peut y avoir de conflit entre la circulation véhiculaire et un piéton. C'est donc là un avantage des plus précieux pour tout le monde, pas uniquement les personnes aveugles et malvoyantes. Toutefois, les feux sonores constituent un atout incontournable pour assurer la sécurité des déplacements de ceux et celles que nous représentons.

Les villes peuvent agir de façon encore plus proactive pour assurer la sécurité des personnes aveugles et malvoyantes. Pour ce faire, le RAAMM demande aux villes de poser les gestes suivants :

Intégrer la question des feux sonores au début du processus d'aménagement des intersections comme étape normale dans l'élaboration d'un projet;

- Élaborer des objectifs mesurables d'implantation de feux sonores là où les intersections sont problématiques afin de combler le manque à gagner (le ministère des Transports et de la Mobilité durable s'est doté d'une norme qui précise les contextes où des feux sonores devraient être installés);
- Améliorer la façon dont les villes sont informées de l'existence de feux sonores défectueux sur leurs territoires (actuellement, tout repose sur les épaules des citoyens);
- Mettre sur pied un système bien rodé pour assurer l'entretien des feux déjà en place (à l'heure actuelle, des délais de plusieurs semaines peuvent survenir entre le moment où un feu sonore défectueux est rapporté aux villes et que les réparations sont effectuées).

Il faut passer des paroles aux gestes. À cet égard, signalons que le Comité exécutif de la ville de Montréal n'a toujours pas statué sur les recommandations émises par la Commission sur les transports et les travaux publics, suite à sa consultation sur la traversée des rues et les mesures d'accessibilité universelle et la mobilité durable. La Commission a terminé ses travaux en mai dernier. Plusieurs recommandations touchent directement la question des feux sonores, dont une meilleure planification, une amélioration des processus d'entretien, de même que l'installation de feux sonores dans certains contextes, notamment le long des voies cyclables de type REV. L'adoption de ces recommandations et leur mise en œuvre s'imposent!

Comme d'autres y ont fait allusion ailleurs, une ville bien dotée en matière de feux sonores, tant sur le nombre que leur bon fonctionnement, est une ville où les personnes aveugles et malvoyantes pourront se déplacer de manière plus sécuritaire. Il est grand temps que la sécurité de toutes et tous soit réellement prise en compte!

Yvon Provencher,

Agent de mobilisation et de défense des droits
Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain.

Compléments d'information

Article dans le Courrier Laval

Le 5 mars 2024, le Courrier Laval a publié un article résumant nos revendications. Pour lire l'article avec médias :

Seulement 21 feux sonores pour personnes malvoyantes à Laval (courrierlaval.com)

Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) demande une accélération des installations de feux sonores dans les villes du Québec, dont Laval.

À ce jour, l'île Jésus ne compte que 21 de ces feux sonores, alors qu'on en retrouve environ 250 à Montréal et près d'une soixantaine sur le territoire de la ville de Longueuil.

Article dans le Courrier du Sud

Le 7 mars 2024, le Courrier du Sud a publié la lettre ouverte dans son intégralité. Pour lire l'article avec médias :

Ma canne blanche sous les roues d'un autobus

Une lettre d'opinion d'Yves-Marie Lefebvre, dans La Presse, 21 février 2024.

Dernièrement, j'ai profité d'une belle matinée ensoleillée d'hiver pour faire une marche de santé dans mon quartier du Plateau-Mont-Royal. À l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de l'avenue Christophe-Colomb, un autobus de la STM a roulé sur ma canne blanche. Je l'ai échappé belle.

Piéton aveugle

Cela fait quatre ou cinq ans qu'une demande d'installation de feux sonores à cette intersection a été présentée à la Ville, mais rien n'a été fait. Les feux sonores, c'est beaucoup plus qu'une question d'accessibilité : c'est une question de vie ou de mort. Mais la Ville n'a toujours pas de plan d'action en matière de sécurité routière pour les piétons non voyants. Les feux sonores sont rarement intégrés dans ses aménagements piétonniers.

De nombreuses études démontrent que les feux sonores améliorent la traversée des rues pour les piétons aveugles et qu'ils augmentent l'attention de tous les usagers de la route.

Ils peuvent ainsi contribuer à réduire les conflits entre piétons et véhicules ainsi que les collisions aux intersections.

Au Québec, certaines municipalités se sont engagées à rendre les espaces publics accessibles ou ont exprimé la volonté d'assumer un leadership en vue de leur sécurisation. Cependant, à ma connaissance, aucune d'entre elles n'a de plan pour sécuriser les traverses pour les piétons non voyants. La loi suggère aux municipalités de réfléchir à l'accessibilité, mais elle ne les force pas à agir. Il n'existe aucune pénalité. Sans mesures coercitives, il est à craindre que l'accessibilité ne demeure qu'une noble aspiration.

Ailleurs au Canada

Plusieurs villes canadiennes, dont Winnipeg et Sault-Sainte-Marie, se démarquent en installant des signaux piétonniers accessibles à tous les feux de circulation. En 2019, à Toronto, 33 % des intersections étaient équipées d'un signal sonore. Quant à la Ville d'Ottawa, elle dispose actuellement de 941 feux sonores. À maintes reprises, Montréal s'est engagé en faveur de l'accessibilité universelle. En janvier 2022, il n'y avait pourtant que 281 signaux sonores sur ses 2344 feux, soit à peine 12 %.

En 1990, les États-Unis devenaient les pionniers de l'accessibilité en adoptant l'Americans with Disabilities Act (ADA).

De grandes villes comme New York et Chicago ont récemment été sanctionnées parce qu'elles n'avaient pas fourni aux personnes aveugles et malvoyantes un « accès significatif » au réseau piétonnier, en violation de cette loi phare.

Les tribunaux ont reconnu que le manque de signaux sonores était discriminatoire. En conséquence, ils ont ordonné d'en installer à chaque intersection présentant des problématiques de sécurité et d'accessibilité pour ces personnes.

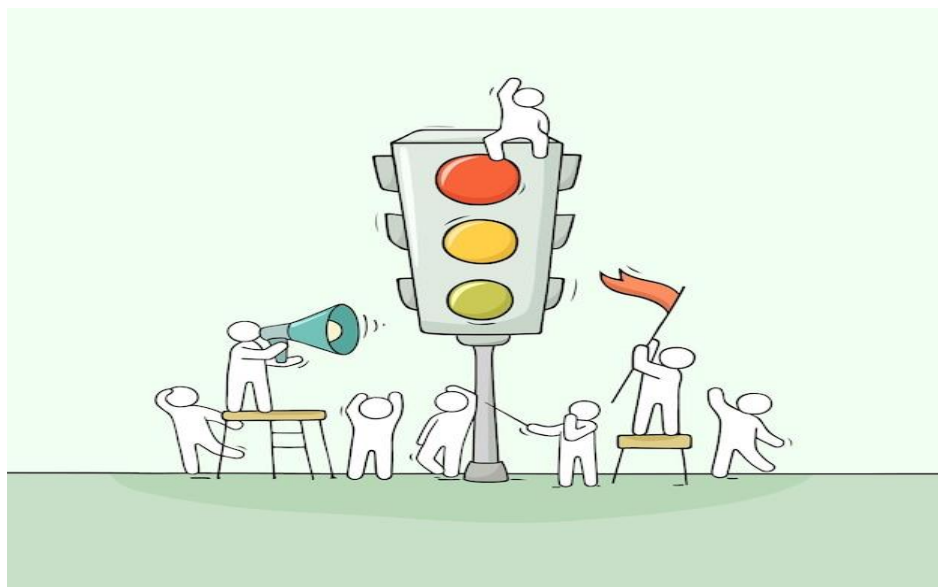
De plus, le tribunal fédéral du district de New York a établi une nouvelle norme en matière d'accès significatif, selon laquelle il faut qu'au moins 70 % des intersections signalées de la ville soient équipées de signaux piétons

accessibles. Il a été démontré au tribunal que si des systèmes de signalisation piétonne accessible ne sont pas installés sur l'ensemble du territoire de la ville, les piétons aveugles continueront d'être gênés dans leurs déplacements sur le réseau piétonnier. En deçà de ce seuil minimal, ces intersections sont susceptibles de continuer à mettre en danger et à discriminer les personnes aveugles et malvoyantes.

Appliquer une décision qui ordonne une réparation d'une telle ampleur et oblige la ville à équiper toutes les intersections d'un signal piéton accessible n'est pas une mince affaire. Mais le tribunal soutient que cette mesure corrective est à la hauteur de la violation, commise à l'échelle de la ville, et dans la plus grande ville du pays. Elle est donc conforme à l'ADA et au Rehabilitation Act, en ce qu'elle est adaptée à la nature et à l'étendue de la violation.

Nous, piétons aveugles et malvoyants de Montréal, subissons une discrimination systémique en raison du manque de signalisation piétonne accessible. Sans compter le confinement forcé et l'exclusion sociale que cette situation entraîne.

Étant donné le grand nombre de rues et d'artères commerciales dépourvues de feux sonores, les délais d'installation excessifs et le danger que le manque de signalisation nous fait courir, devons-nous nous résoudre à tenter une action collective contre la Ville pour que notre sécurité devienne enfin une priorité ?



DES AMÉNAGEMENTS DE MOBILITÉ DURABLES QUI NOUS METTENT EN DANGER

Dans le cadre de l'édition 2024 de la Semaine de la canne blanche, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec. (RAAQ) souhaite mettre en lumière un enjeu de plus en plus critique : dans leur empressement à développer leurs réseaux cyclables, les municipalités oublient de respecter les bases de l'urbanisme, c'est-à-dire de réfléchir aux conséquences négatives que peuvent avoir les aménagements projetés. Elles mettent ainsi en danger les personnes handicapées visuelles.

« Le RAAQ ne remet pas en question l'importance de développer des infrastructures vertes pour des transports actifs sécuritaires pour cyclistes. Cependant, au lieu de procéder à des implantations rapides et incomplètes, nous demandons aux municipalités qu'elles améliorent leur façon de concevoir ces nouveaux projets. **Elles doivent respecter des critères d'accessibilité universelle et doivent rendre obligatoire la prise en compte de l'expertise des organismes de personnes handicapées.** Nous possédons l'expertise nécessaire à faire en sorte qu'un projet soit non seulement bon pour l'environnement, mais aussi pour tous les citoyennes et les citoyens », explique René Binet, président du RAAQ.

Les risques pour les piétons handicapés visuels sont nombreux :

- Traverse piétonne mal indiquée en plein milieu d'une voie cyclable;
- Trottoirs au même niveau que la piste cyclable sans séparation physique entre les deux;
- Cyclistes ne s'arrêtant pas aux arrêts ou aux lumières;
- Circulation à vélo permise sur les trottoirs;
- Dépassements cyclistes effectués sur les voies piétonnes;
- Implantation de pistes cyclables entre l'emplacement de débarquement et le trottoir.

« On commence à entendre de plus en plus parler de piste cyclable implantée entre un trottoir et un arrêt d'autobus. Autrement dit, l'autobus s'arrête dans la rue et les passagers débarquent directement dans la piste cyclable. Souvent avec une mince bordure de béton pour seul aménagement! C'est dangereux pour tout le monde, mais quand c'est une

personne aveugle qui descend de l'autobus, elle tend naturellement sa canne blanche.

Dans un cas comme celui-là, sa canne se trouve dans la piste cyclable, à la hauteur des roues des vélos! C'est très dangereux! Qu'est-ce qu'on attend pour faire les choses correctement? Des accidents? Un blessé ou pire? Les municipalités doivent prendre la chose au sérieux et modifier rapidement les aménagements problématiques. », ajoute René Binet, président du RAAQ.



ACTIVITÉS CULTURELLES EN ESTRIE

Centre culturel de l'Université de Sherbrooke

Salle Maurice O'Bready

(819) 820-1000

AVRIL

- 02 - Sylvain Émard Danse, Rhapsodie.
- 03 - Machine de cirque, robot infidèle.
- 04 - Queen Symphonic.
- 05 - Les BB par Ludovic Bourgeois.
- 06 - Les grands explorateurs. Route 66- Le mythe du rêve américain.
- 11 - Louis Morissette, sous pression.
- 12 - David Goudreault, en marge du texte.
- 13 - Orchestre Symphonique de Sherbrooke, Carmina, Grand concert BMO.
- 14 - Les concerts de l'école de musique. Le grand concert Gala.
- 16 - La machine de Turing, (Théâtre).
- 17 - Eve Côté. (Humour)
- 18 - Bobby Bazini, Pearl.
- 19 - Et maintenant ! Spectacle hommage à Gilbert Bécaud.
- 21 - Les concerts de l'école de musique, Les Paradis présentent leur fin de bacc.
- 22 - Les concerts de l'école de musique. Les grands concerts des interprètes de l'école de musique.
- 23 - Les concerts de l'école de musique. Les grands concerts des interprètes de l'école de musique.
- 25 - Révolution en tournée (Danse).
- 26 - Révolution en tournée (Danse).
- 27 - Michel Rivard. Le tour du bloc.
- 30 - Gauthier Dance / Dance Company Theaterhaus Struttgart. Swan lake and minus 16.

MAI

- 02 - Claude Dubois. Solide en liberté.
- 04 - Les grands explorateurs. Tokyo, au pays des extrêmes.
- 07 - Manikanetish. (Théâtre)
- 08 - Une voix pour être aimée : Maria Callas.
- 09 - Michel Barette, un mot une histoire, Michel Barrette se raconte à Patrice Michaud.

MAI la suite

- 10 - Gala Comédie Star.
- 11 - Orchestre Symphonique de Sherbrooke, série symphonique pop, du classique au jazz.
- 12 - Bruno Pelletier, Miserere 25^e anniversaire, la tournée.
- 14 - André et Dorine (Théâtre).
- 15 - The Simon and Garfunkel storie.
- 18 - Concert Prestige. L'Orchestre de jeux video.
- 24 - Jérémy Demay, naturel.
- 25 - Jérémy Demay, naturel.
- 26 - Les Marcells. Les Choux-Bizz, et on campera sur la lune.
- 28 - Christophe Maé. Carnets de voyage. (Chanson).
- 30 - Flip Fabrique / Ex machina (Slam)

JUIN

- 04 - Simon Leblanc, (Humour).
- 06 - Marie-Denise Pelletier. Sous ma peau de femme.
- 07 - Dominic et Martin. Six.
- 08 - QW4RTZ. A Cappella heros.
- 09 - Louise Latraverse, L'amour crisse.
- 15 - Guy Nantel. Si je vous ai bien compris, vous êtes en train de me dire...
- 21 - Marc Dupré. Ben voyons donc.
- 22 - Marc Dupré. Ben voyons donc.

Gratuité pour les accompagnateurs

L'Orchestre Symphonique de Sherbrooke offre la gratuité aux accompagnateurs lors de leurs prestations à la salle Maurice O'Bready de l'Université de Sherbrooke, ainsi qu'au séminaire Salésiens.

THÉÂTRE GRANADA
(Tél. : 819-565-5656)
Gratuité de l'accompagnateur

AVRIL

- 03 - Podcast, Les colocs en live !
- 06 - SOS. The Abba experience.
- 12 - Clay and friends.
- 13 - Ciné concert, hommage aux compositeurs de musique de films.
- 16 - Daniel Lanois en trio.
- 19 - Souldia.
- 25 - Éric Lapointe.
- 26 - Alex Nevsky. De la beauté.
- 27 - Like and follow.

MAI

- 03 - The Franklin Electric.
- 04 - Rince-crème. Le podcast des Denis Drolet.
- 11 - Beyries.
- 17 - Vivoid.
- 18 - Dave Fenley.
- 24 - Andréanne A. Malette.
- 31 - Orchestre Symphonique de Sherbrooke. Souper bénéfice.

JUIN

- 08 - Mélanie Ghanimé.
- 13 - Couple ouvert, Podcast live.

BON ANNIVERSAIRE



Avril

Martin Tremblay
Johanne Goulet
Julie Cournoyer
Hugues Mailloux
Caroline Lambert
Daniel Joly
Luc Vaillancourt
Ghislaine Lareau

Mai

Anne Quessy
Rose Annette Gaudreault
Jeannine Godbout
Sébastien Laplante
Denise Desrochers
Solange Roy
Sylvie Lambert



Juin

France Audy
Bertrand Nadeau
Pierre Giard
Jocelyne Cloutier
Robert Paquin

BABILLARD

Nécrologie

Toutes nos sympathies à M. Bertrand Nadeau suite au décès de sa mère, Madame Aurietta Dupond Nadeau, décédée le 25 janvier dernier. Nos pensées sont avec vous.

BACHAND, Gérard **1924 - 2024**

Au CSSS-IUGS pavillon d'Youville, le 31 mars 2024, à l'âge de 99 ans, est décédé monsieur Gérard Bachand. Il était l'époux de Gabrielle Breton Bachand, et le fils de feu Marie-Anne Rivard et de feu Joseph Sylva Bachand. Il demeurait à Sherbrooke.



CITATIONS

- **À vouloir éviter la mort, on évite aussi la vie.**

« Anonyme »

- **Il n'y a pas de honte à préférer le bonheur !**

Albert Camus

- **Le vrai bonheur ne dépend d'aucun être, d'aucun objet extérieur.
Il ne dépend que de vous."**

Dalaï Lama,

Merci à nos partenaires financiers

